

AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Saint-Laurent-du-Var 
P O R T E D E F R A N C E

N° Siret : 21 060 123 300 302

Poste comptable de Saint-Laurent-du-Var

Le Compte Administratif 2022

Note de présentation

(Délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2023)



Hôtel de Ville
222 Esplanade du Levant
06700 Saint-Laurent-du-Var
Standard : 04 92 12 42 42 - Fax : 04 92 12 42 43

SOMMAIRE :

- I – Le cadre général
- II – Le résumé du compte administratif 2022
- III – La section de fonctionnement en détail
- IV – La section d'investissement en détail
- V – L'encours de dette

I - Le cadre général

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées et des résultats comptables de l'exercice ;
- rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif les réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections d'investissement et de fonctionnement ;
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice. L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi, le compte administratif 2022 du budget de la Commune a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire présenté le 02 mars 2022
- le budget primitif approuvé le 06 avril 2022
- les trois décisions modificatives 2022 adoptées le 29 juin 2022, le 05 octobre 2022, le 06 décembre 2022

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles et pluriannuelles avec les ACP-Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Contrairement au budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les réalisations de l'exercice, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées.

AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

La présentation de ce compte administratif 2022 répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles.

II – Le résumé du compte administratif 2022

Grâce à la maîtrise de ses dépenses et à des ressources fiscales dynamiques, à une progression des droits de mutation et à des produits des services en évolution, la Ville de Saint-Laurent-du-Var a pu traverser la crise sanitaire et absorber ses effets sans voir sa situation financière se dégrader. Depuis plusieurs années, les efforts associés à une gestion rigoureuse ont permis de dégager des marges de manœuvre fortes tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

Même si en 2022, l'inflation et ses conséquences (revalorisation du point d'indice et hausse des taux d'intérêts) sont venus fortement impacter les dépenses de l'ensemble des collectivités, la Ville de Saint-Laurent-du-Var a su démontrer une situation financière saine.

Globalement cette année encore, l'analyse du compte administratif 2022 conforte la municipalité dans ses choix de gestion. Des finances qui continuent de s'améliorer comme en témoigne la progression du résultat de fonctionnement ainsi que les ratios d'épargne.

Au terme de l'exercice 2022, les résultats sont conformes à ceux figurant dans le compte de gestion du comptable public.

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	9 447 868,34	9 263 200,42	46 478 033,68	50 047 069,32	55 925 902,02	59 310 269,74
Résultats de l'exercice	184 667,92			3 569 035,64		3 384 367,72
Résultats reportés	69 607,58			1 940 000,00		1 870 392,42
RESULTATS DE CLOTURE	254 275,50			5 509 035,64		5 254 760,14
Restes à réaliser	1 688 874,77	52 145,00			1 688 874,77	52 145,00

Des résultats très satisfaisants et en progression malgré une période tendue :

<u>Exercice</u>	<u>Résultat de fonctionnement</u>	<u>Variation en %</u>
2021	4 395 782,09 €	
2022	5 509 035,64 €	25.33 %



AR Prefecture006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023**Des ratios financiers en forte augmentation :**

Ratios financier	2021	2022
Recettes de fonctionnement courant	44 126 422,98	47 532 521,46
Dépenses de fonctionnement courant	39 038 063,01	40 907 817,24
Epargne de gestion	5 088 359,97	6 624 704,22
Variation		30,19%
Résultats financiers	-939 032,28	-900 118,89
Résultats exceptionnels	-2 253,94	-11 139,39
Epargne brute	4 147 073,75	5 713 445,94
Variation		37,77%
Remboursement courant du capital de la dette	2 521 448,91	2 581 136,33
Epargne Disponible (Autofinancement net)	1 625 624,84	3 132 309,61
Variation		92,68%

Une épargne brute qui mesure à la fois les marges de manœuvre de la Ville et sa capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement et au remboursement de la dette.

Depuis 2020, le niveau d'épargne brute ne cesse de s'améliorer avec une hausse de plus de 30% de 2020 à 2021 et de plus de 37 % de 2021 à 2022.

Les grands équilibres budgétaires sont donc respectés. L'épargne dégagée en section de fonctionnement permet de couvrir largement le remboursement annuel du capital de la dette et la capacité d'autofinancement reste élevée.

La commune peut ainsi poursuivre la trajectoire fixée en maintenant des taux de fiscalité locale stabilisés, un service public de qualité ainsi qu'une politique d'investissement ambitieuse.

Globalement, de 2021 à 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 4.56%, dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement varient de +6.54%.

Des dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 5 639 386.63 € (hors créances rattachées à l'opération Square Bènes pour 700 000 € et hors restes-à-réaliser de 1 688 874.77 €) financées par les habituelles ressources d'investissement (subventions, FCTVA, cessions).

La commune n'a pas eu recours à l'emprunt sur l'exercice.

AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

L'encours d'emprunts a donc à nouveau diminué au titre de 2022 et a été ramené à 35.5 millions d'euros. La capacité de désendettement a été ramenée à 6 ans (bien en deçà du seuil de vigilance fixé à 11-12 ans).

L'exécution du budget 2022 de Saint-Laurent-du-Var se présente comme détaillée ci-dessous :

III – La section de fonctionnement en détail

Par comparaison avec les réalisations 2021, on constate une augmentation des [dépenses réelles de fonctionnement](#) pour 2022.

CHAP	LIBELLE	2021	2022	Variation Mt	Variation %
011	Charges à caractère général	7 052 378,79	8 069 213,68	1 016 834,89	14,42%
012	Charges de personnel	25 293 356,04	26 286 026,61	992 670,57	3,92%
014	Atténuations de produits	826 199,85	707 605,27	-118 594,58	-14,35%
65	Autres charges de gestion courante	5 849 922,80	5 848 265,39	-1 657,41	-0,03%
	Total des dépenses de gestion courante	39 021 857,48	40 911 110,95	1 889 253,47	4,84%
66	Charges financières	939 258,44	902 955,29	-36 303,15	-3,87%
67	Charges exceptionnelles	86 299,50	54 786,98	-31 512,52	-36,52%
68	Dotations aux provisions	63 719,69	71 500,00	7 780,31	
Total	Dépenses réelles de fonctionnement	40 111 135,11	41 940 353,22	1 829 218,11	4,56%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 569 824,87	4 537 680,46	-32 144,41	-0,01%
Total	Dépenses d'ordre	4 569 824,87	4 537 680,46	-32 144,41	-0,01%
	TOTAL	44 680 959,98	46 478 033,68	1 797 073,70	4,55%

2022 - Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants : Charges de personnel, Achats de fournitures : Papeterie, mobilier..., Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, indemnités aux élus..., Prestations de services : Charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes..., Participations aux charges d'organismes extérieurs : Aide sociale, syndicats intercommunaux..., Charges financières : Intérêts des emprunts, frais financiers, dotations aux amortissements et aux provisions, Indemnités des élus, etc...

Les dépenses de fonctionnement arrêtées au 31/12/2022 s'élèvent à 46 478 033.68 € dont 41 940 353.22 € de dépenses réelles et 4 537 680.46 € de dépenses d'ordre comptable.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 95.9% du budget total voté.



AR Prefecture006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

Le chapitre 011 - charges à caractère général on constate une progression sur ce poste par rapport à l'exercice antérieur de l'ordre de 14% qui se justifie par une augmentation des prix de l'énergie (électricité – Gaz), du carburant, du coût des matières premières.

Le poste « fêtes et cérémonies » évolue en 2022 d'une part, suite à l'organisation de la Fête du Terroir, annulée en 2021 pour raisons météorologiques, d'autre part, suite à la reprise des manifestations d'été à leur niveau d'avant crise sanitaire.

Par ailleurs, l'organisation de la première édition du « Beach Sport Festival », manifestation d'envergure, a été prise en charge à budget constant, par la commune, à hauteur de 75 592 € pour les temps « sports » et 34 415 € pour les concerts pour lesquels 12 554 € ont été reversés à l'AMF à destination des sinistrés de la tempête ALEX.

Pour information, le coût global de cette manifestation s'établit à hauteur de 1 000 000 € (hors coût RH et communication) et donc pris en charge presque intégralement par les fédérations sportives et leurs partenaires.

Quelques exemples :

Libellés	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Variation Mt	Variation %
6042 – achats de prestations de services – reprise des séjours centres de loisirs mercredi-vacances scolaires, sortie des élèves,...	70 348.60	83 738.71	13 390.11	+19.03 %
60611 – Eau et assainissement	308 672.38	438 148.56	129 476.18	+41.95%
60612 – Energie et Electricité	654 430.97	1 140 289.05	485 858.08	+74.24%
60622 - Carburant	64 271.00	80 176.36	15 905.36	+24.75%
6232 – fêtes et cérémonies	372 445.14	526 765.38	154 320.24	+41.43 %
6247 – transports collectifs - Hausse principalement liée à la reprise des activités scolaires, péri et extra-scolaire, sportives	112 656.51	172 973.17	60 316.66	+53.54 %

Par ailleurs, le plus gros poste budgétaire que représente la masse salariale – **charges de personnel, chapitre 012**, progresse de 3.92% par rapport à 2021 soit 992 670.57 € et tient compte, principalement, depuis juillet 2022 de la revalorisation du point d'indice de +3.5%. Au-delà des dépenses de personnel liées aux salaires, ce chapitre intègre les crédits dédiés à la santé (médecine, prévention, hygiène et sécurité) ainsi que l'action sociale (protection sociale complémentaire mutuelle et prévoyance des agents).

Les dépenses de personnel représentent 62.79% du montant des dépenses réelles de fonctionnement.

Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT		
Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
452.76	139.46	592.22

Le chapitre 014 « atténuations de produits » enregistre principalement la dépense relative à la pénalité SRU pour un montant de 431 101 € (437 554 € en 2021), au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 179 689 € (210 077 € en 2021) ainsi que le reversement sur forfait post-stationnement à la Métropole NCA pour 74 415 € (160 781 € en 2021).



AR Prefecture006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

Par rapport aux réalisations 2021, on constate une baisse sur ce poste de 14.35 %, détaillée ainsi qu'il suit :

	2021	2022	Variation montant
SRU	437 554	431 101	-6 453.00
FPIC	210 077	179 689	-30 388.00
Reversement forfait post-stationnement	160 781	74 415	-86 366.00
Restitution sur dégrèvement THSM (équilibre même montant en recette)	17 788	22 401	+4 613.00

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » reste stable (-0.03%).

5 849 922.80 €	5 848 265.39 €	- 1 657.41 €
----------------	----------------	--------------

La contribution financière 2022 versée au SDIS « service départemental d'incendie et secours » a évolué de 1.20% par rapport à 2021 (1 496 130 € / 1 478 389 €)

La subvention de la commune au CCAS a diminué de 55 000 €.

Le montant du soutien aux associations passe de 2 340 184 € en 2021 à 2 211 580 € en 2022 (-5.82%), la diminution est liée à la nouvelle convention d'objectifs fixée avec l'AGASC pour laquelle le montant de la subvention est passé de 1 400 000 € en 2021 à 1 270 000 € au titre de 2022.

En effet, l'engagement de la municipalité dans l'accompagnement des associations reste toujours aussi fort.

Au chapitre 66, on retrouve les charges financières (-3.87%) qui sont en constante diminution depuis 2014. Est principalement imputé sur ce poste le remboursement annuel des intérêts de la dette. En 2022, la ville aura remboursé 900 860.54 € € d'intérêts (954 142.18 € en 2021 et 1 000 957.13 € en 2020).

Les charges exceptionnelles figurant au **chapitre 67** (-36.52%) concernent principalement les coupons-sports (le principe étant de faciliter l'accès au sport des jeunes laurentins de famille de condition modeste en réduisant le coût des inscriptions) pour 7 614 €, les titres annulés sur exercices antérieurs (par exemple : des régularisations sur loyers et charges) ainsi que le versement des indemnités exceptionnelles à nos prestataires de marchés publics au titre de l'imprévision (15 169 €).

Les dotations pour provisions : 65 000 € pour faire face aux risques contentieux et 6 500 € pour les créances irrécouvrables.

Les opérations d'ordre budgétaire pour 4 537 680.46 € sont composées des dotations aux amortissements et des écritures de sorties d'actifs suite aux cessions d'immobilisations et aux écritures de constatation de plus ou moins-values sur ces biens.

En conclusion, les dépenses de fonctionnement se soldent par une augmentation de 4.55%.



AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

2022 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2022 sont arrêtées à 50 047 069.32 € dont 49 853 930.45 € de recettes réelles et 193 138.87 € de recettes d'ordre.

Des recettes réelles de fonctionnement en progression (+6.54%)

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 6.54% avec pour l'essentiel, une forte hausse constatée de plus de 38% sur les atténuations de charges, 29% concernent les dotations et participations. On observe également une hausse constante des produits des services et du domaine qui ont atteint en 2022 un niveau bien supérieur à celui d'avant crise (3.7 M€ en 2019 – 4.2 M€ en 2022). Les droits d'enregistrements et de mutation restent très dynamiques cette année encore avec une augmentation de l'ordre de 6%.

Par ailleurs, on note quelques recettes exceptionnelles relatives principalement à la poursuite de notre politique de cession de biens immobiliers (+ de 2.3 M € pour 2022)

CHAP	LIBELLE	2021	2022	Variation Mt	Variation %
013	Atténuations de charges	831 046,63	1 151 836,87	320 790,24	38,60%
70	Produits des services, du domaine et ventes	3 710 924,56	4 206 693,73	495 769,17	13,36%
73	Impôts et taxes	34 274 829,71	35 473 378,26	1 198 548,55	3,50%
74	Dotations et participations	4 531 876,36	5 857 172,33	1 325 295,97	29,24%
75	Autres produits de gestion courante	732 745,93	843 440,57	110 694,64	15,11%
Total des recettes de gestion courante		44 081 423,19	47 532 521,76	3 451 098,57	7,83%
76	Produits financiers	226,16	2 836,40	2 610,24	1154,16%
77	Produits exceptionnels	2 668 945,56	2 318 572,29	-350 373,27	-13,13%
78	Reprises sur provisions	45 000,00	0,00	-45 000,00	-100,00%
Total	Recettes réelles de fonctionnement	46 795 594,91	49 853 930,45	3 058 335,54	6,54%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	181 147,16	193 138,87	11 991,71	0,07%
Total	Dépenses d'ordre	181 147,16	193 138,87	11 991,71	0,07%
TOTAL		46 976 742,07	50 047 069,32	3 070 327,25	6,60%

Le chapitre 013 « atténuations de charges » 1 151 836.87 € en hausse de 320 790.24 € soit + de **38.60 %** par rapport à 2021 (831 046.63 €) principalement sur le poste de remboursement des Indemnités Journalières Maladies de l'assurance statutaire GRAS SAVOYE. Par ailleurs, il est à noter que le remboursement des frais de personnel du SI Montaleigne à la Commune progresse de 50 100.36 € du fait de la prise en charge par la Commune des activités péri et extra-scolaires des 6-12 ans.

Le chapitre 70 « produits des services, du domaine » +13.36 % par rapport à 2021

2019 = 3 771 148 € 2020 = 2 491 399 € 2021 = 3 710 924.56 € 2022 = 4 206 693.73 €

Les activités proposées aux usagers sont nombreuses et qualitatives, aussi, le produit des services et du domaine atteint un niveau bien supérieur à celui d'avant crise sanitaire.

Le chapitre 73 « impôts et taxes », des produits de fiscalité qui progressent globalement de +3.50%
Ce poste comprend la fiscalité directe et la fiscalité indirecte de la Ville.

➤ **Compte 73111- les produits de la fiscalité locale +4.62%**



AR Prefecture006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

2020 = 22 109 418 € 2021 = 23 013 092 € 2022 = 24 076 553 €

Au titre de 2022, les taux d'imposition restent inchangés, toutefois, la revalorisation de l'Etat des bases fiscales des taxes foncières a permis, à la commune, de percevoir des produits supplémentaires sur les taxes ménages de l'ordre d'un million d'euros.

	2021	2022	Variation Mt	Variation %
73111 – produits fiscalité directe	23 013 092 €	24 076 553 €	+1 063 461 €	+4.62 %

	Exercice 2021			Exercice 2022		
	Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation	6 856 310	17,97%	1 232 079 €	6 592 797	17,97%	1 184 726 €
Majoration résidences secondaires			570 608 €			559 122 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	59 034 193	28,42%	16 767 658 €	62 095 835	28,42%	17 639 936 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	180 543	18,60%	33 581 €	185 238	18,60%	34 454 €

Les taux votés en 2022 :

Les taux communaux restent inchangés

La commune a fait le choix de maintenir les taux fiscaux à leur niveau de 2021

	2021	2022
Taxe foncière bâti :	28.42 %	28.42 %
Taxe foncière non bâti :	18.60 %	18.60 %

➤ **compte 73211 – attribution de compensation**

2021 = 6 731 946 € 2022 = 6 731 946 €

Une attribution de compensation versée par la Métropole Nice Côte d'Azur qui est stabilisée

➤ **compte 73212 – dotation de solidarité métropolitaine.** Le montant de la DSM reste identique à 534 221 €.

➤ **Compte 7336 – droits de place 54 614.30 € (+16.94%)** sur les marchés « dominical et gare ».



AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

➤ **Compte 7343 – taxe sur les pylônes électriques 26 690 € (+2.61%)**

L'imposition forfaitaire sur les pylônes (également appelée taxe sur les pylônes) est un impôt perçu au profit des communes, instauré par la loi du 10 janvier 1980, sur les pylônes électriques de haute tension.

➤ **compte 7351 – la taxe sur la consommation finale d'électricité**

2021 = 803 155.96 € 2022 = 822 823.62 € (+2.45%)

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité représente le prélèvement réalisé par les fournisseurs d'électricité sur les factures au profit des communes. Le produit perçu sur la taxe sur l'électricité apparait en légère progression.

➤ **Compte 7368 – la taxe locale sur la publicité extérieure aussi appelée TLPE (+11.75%)**

2021 = 281 294.94 € 2022 = 314 349 €

➤ **Compte 7381 – les droits d'enregistrement et de mutation**

2021 = 2 686 038 € 2022 = 2 843 521 + 157 483 € (+5.86%)

Des droits de mutation toujours en forte augmentation depuis plusieurs années ce qui confirme le dynamisme économique et l'attractivité du territoire. Les droits de mutation sont devenus une recette stratégique du panier de ressources de la commune.

Le chapitre 74 : Les dotations et participations s'élèvent à 5 857 172.33 € et augmentent de +1.3 M€ par rapport à 2021 (4 531 876.36 €) soit une hausse de + de 29% constatée notamment à l'article 7478 « participations des autres organismes » qui passe de 2 715 802.91 € à 4 070 566.70 €. La signature de la nouvelle convention territoriale globale de services aux familles 2022-2025 avec la CAF en décembre 2022 souligne un engagement fort en termes de prestations de service et de bonus CTG pour l'enfance, la jeunesse et la parentalité versés à la Commune. De plus, des rattachements de recettes 2021 ont fait l'objet de régularisations sur 2022 pour tenir compte de cette nouvelle convention.

D'autre part, en ce qui concerne la dotation forfaitaire, pour Saint-Laurent-du-Var, c'est une nouvelle fois une baisse de 76 833 € du montant perçu par rapport à 2021.

DGF – Montant annuel notifié

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
4 299 675	3 398 674	2 540 643	2 009 882	1 873 466	1 695 401	1 562 519	1 434 116	1 357 283
-7,33%	-20,96%	-25,25%	-20,89%	-6,79%	-9,50%	-7,84%	-8,22%	-5,36%
-339 946 €	-901 001 €	-858 031 €	-530 761 €	-136 416 €	-178 065 €	-132 882 €	-128 403 €	-76 833 €

La ratio DGF sur population est 5 fois inférieur à la moyenne nationale de la strate.

Ratio DGF/population	
SLV	46.37 €
Moyenne nationale de la strate	201,00 €



AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

Le FCTVA correspond à la ~~dotation destinée à assurer une compensation~~ de la charge de TVA que supportent les collectivités pour leurs équipements. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'éligibilité au FCTVA a été élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie payées par la commune. **31 199 €** ont ainsi été versés à la commune au titre de 2022.

Les autres participations de fonctionnement

Quelques exemples :

Subventions de l'Etat :

Contribution financière exceptionnelle du FSUE suite dégâts occasionnés par les intempéries « Tempête Alex » (nettoyage des plages et abattage et sécurisation de la forêt des Pugets) 20 000 €
Dispositifs Conseiller Numérique 25 000 € France Services 15 000 €
Solde FISAC 12 515.43 €

Dotations pour le traitement des titres d'identité, des titres sécurisés, participation pour la tenue des bureaux de votes, recensement de la population : 46 570.86 €
Fonds de soutien aux activités périscolaires (ASP) : 4 300 €

Subventions du Département au titre des aides accordées aux collectivités pour le Relais d'Assistants Maternelles (6 165 €) et des colos apprenantes (31 200 €)

88 675 € au titre des **participations des communes pour les dérogations scolaires.**

4 070 566,70 € pour les **prestations de service et le contrat enfance/jeunesse** ont été alloués par la CAF (3 977 052.92 €), par la MSA (90 116 €), par l'inspection académique (3 375 € pour la compensation des journées de grève et dans le cadre des ERSH ENSEIGNANTS REFERENTS pour la scolarisation des élèves en situation de handicap). La CAF est de loin le principal partenaire financier de la commune. La nouvelle convention territoriale CTG 2022-2025 signée courant décembre 2022 prouve son engagement vis-à-vis de la commune.

94 369 € au titre de la compensation versée par l'Etat sur les exonérations appliquées sur les taxes foncières et sur la taxe d'habitation.

Enfin 41 312.92 € pour les autres participations notamment la participation versée par la société ALDETA dans le cadre du sponsoring CINE ETE.

Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » 843 440.57 € (732 745.93 € en 2021) soit une hausse de l'ordre de 110 694.64 € (+15.11%) On retrouve les revenus des immeubles (locataires de la commune pour 470 050.77 € et régularisations sur charges locatives pour 373 389.80 €). En 2022, les loyers ont été titrés sur une année pleine alors qu'en 2021, des exonérations de loyers avaient été accordées sur la période de janvier à mai pour faire face à la crise sanitaire.

Le chapitre 76 (2 836.40 €) recense le produit des participations telles que les intérêts perçus sur les parts sociales détenues par la Ville auprès de la Caisse d'Epargne.



AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

Le chapitre 77 : Produits exceptionnels 2 318 572 29€. Les recettes exceptionnelles perçues par la Commune au titre de 2022 concernent principalement le produit des cessions d'immobilisation notamment la vente du terrain Seaside View. On retrouve également les ventes de matériel informatique sur le site WEBENCHERES, les ventes de véhicules d'occasion du parc automobile de la ville auprès de CAR ENCHERES ainsi que quelques produits exceptionnels issus de régularisations comptables diverses.

Les recettes d'ordre de fonctionnement : Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et qui ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres et sont équilibrés en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section ou par transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (par exemple les amortissements que l'on retrouve en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement).

En 2022, la commune a procédé aux écritures d'ordre suivantes : la comptabilisation des travaux réalisés en régie municipale (74 793.71 €) ainsi que l'amortissement de subventions d'investissement perçues pour 118 345.16 € (cette recette correspond à une dépense d'investissement du même montant).

Pour information : l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 inscrit au chapitre 002 s'élève à la somme de 1 940 000 €.

IV – La section d'investissement

Les réalisations 2022 en section d'investissement sont en progression de 12.63 % pour les dépenses réelles et de 24.93 % pour les recettes réelles.

L'action de la Ville de Saint-Laurent-du-Var s'articule autour d'une dynamique forte des équipements en poursuivant l'aménagement de son territoire, en renforçant son attractivité et ainsi améliorer la qualité de vie des laurentins tout en conservant un autofinancement suffisant, en recherchant des financements conséquents avec une dette maîtrisée.

Le financement de l'investissement

Les recettes d'investissement 2022 réalisées s'établissent à 9 263 200.42 € constituées de 4 714 979.96 € d'opérations réelles et 4 548 220.46 € d'opérations d'ordre.

Elles comprennent les subventions d'équipement, les financements propres d'investissement (FCTVA, cessions d'actifs et autres recettes) et également l'excédent de fonctionnement capitalisé qui progresse de l'ordre de 15 % par comparaison à l'exercice 2021, pour l'autofinancement des dépenses d'équipement.

L'enveloppe d'emprunts nouveaux inscrite au budget 2022 n'a pas été utilisée en l'absence de nécessité de souscrire des emprunts. La trajectoire de désendettement se poursuit.



AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

CHAP	LIBELLE	2021	2022	Variation Mt	Variation %
13	Subventions d'investissement	227 062,21	1 460 187,19	1 233 124,98	543,08%
16	Emprunts nouveaux	704 280,44	-	-704 280,44	-100,00%
21	Autres recettes	0,00	100 872,62	100 872,62	#DIV/0!
23	Autres recettes		2 394,00		
	Total des recettes d'équipement	931 342,65	1 563 453,81	632 111,16	67,87%
10	FCTVA	573 425,00	694 266,82	120 841,82	21,07%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 132 693,46	2 455 782,09	323 088,63	15,15%
165	Dépôts et cautionnements reçus	13 848,50	1 477,24	-12 371,26	-89,33%
27	Autres immobilisations financières (PUP)	122 859,00	-	-122 859,00	-100,00%
	Total des recettes financières	2 842 825,96	3 151 526,15	308 700,19	10,86%
	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 774 168,61	4 714 979,96	940 811,35	24,93%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 569 824,87	4 537 680,46	-32 144,41	-0,70%
041	Opérations patrimoniales	0,00	10 540,00	10 540,00	#DIV/0!
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	4 569 824,87	4 548 220,46	-21 604,41	-0,47%
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	8 343 993,48	9 263 200,42	919 206,94	11,02%

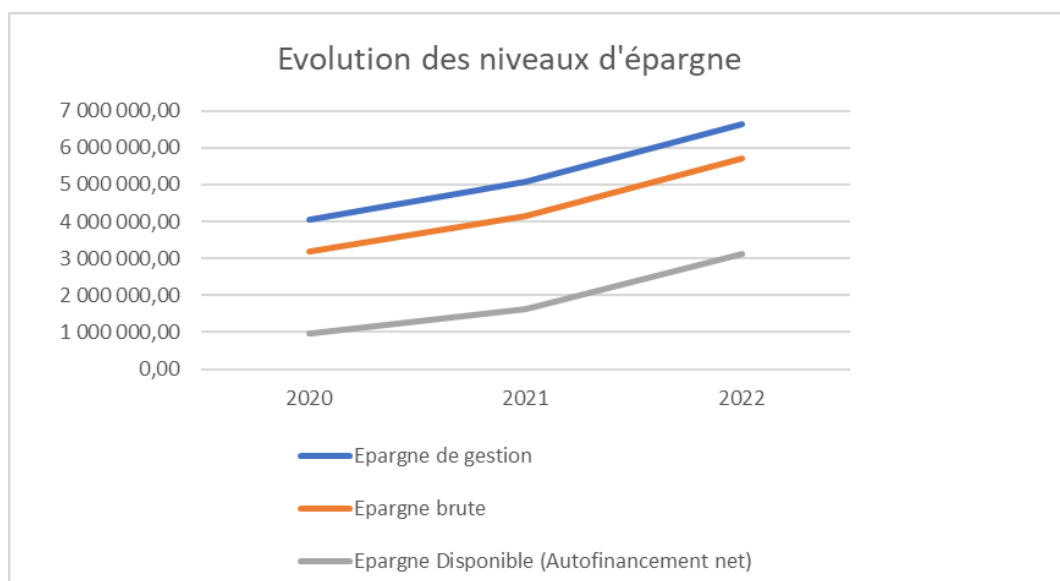
L'évolution de la situation financière

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles d'emprunts.

Pour la troisième année consécutive, l'épargne brute couvre intégralement le remboursement du capital des emprunts. L'épargne nette est donc positive.

Elle progresse même nettement en 2022, passant de 1 625 625 € à 3 132 310 € (+92.68%) sous les effets de la progression de l'épargne brute (de 4.1 à 5.7 millions d'euros)

Ratios d'épargne	2020	2021	2022
Epargne de gestion	4 049 169	5 088 360	6 624 704
Epargne brute	3 187 799	4 147 074	5 713 446
Epargne nette	946 806	1 625 625	3 132 310



AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

Les recettes d'investissement sont composées pour l'essentiel :

De subventions d'investissement perçues (1 460 187.19 €) pour le financement des équipements. Parmi les financeurs institutionnels classiques, on trouve :

- L'Etat qui a attribué une subvention d'un montant de 318 978.47 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le projet « Rénovation du gazon synthétique du stade de football des Iscles
- La Région qui a versé par le biais du Fonds Régional Aménagement du Territoire (FRAT 2017) une subvention d'un montant de 200 000.00 € pour l'aménagement du front de mer de la ville, promenade Landsberg et Cousteau et bas de l'avenue Donadeï ainsi qu'une subvention pour la rénovation du gazon synthétique du stade des Iscles à hauteur de 220 000.00 €
- La Métropole qui a financé, à hauteur de 420 000.00 €, les travaux d'aménagement de la Promenade du Littoral (convention de Maîtrise d'ouvrage) ainsi que 79 052 € au titre de la contribution au projet du Square Bènes

Par ailleurs, le montant de restes-à-réaliser, reporté sur l'exercice 2023, s'établit à 52 145.00 € au titre des subventions restant à percevoir.

Du reversement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 694 267 € qui compense la commune de la TVA qu'elle acquitte sur une partie de ses dépenses d'investissement éligibles réalisées en N-1, au taux forfaitaire de 16.404% (2021 : 573 425 €).

De l'excédent de fonctionnement capitalisé 2 455 782.09 € qui correspond à la quote-part du résultat de fonctionnement de l'année N-1 qui est affectée à l'autofinancement des équipements de la Commune (2021 : 2 132 693.46 €)

Dans **les divers**, on retrouve les cautionnements sur locations diverses (caution pour location Parking Bettoli, badges parkings pour 1 477.24 €).

Des opérations d'ordre comptable qui progressent d'une part, sur les amortissements 2.21 millions d'euros (1.98 millions € en 2021) et d'autre part, pour la sortie de l'inventaire et la constatation de la plus-value générées par la cession de l'immeuble Fahnstock (306 530.59 euros), par la cession de la maison Rue Ferraretto (102 251.00 euros), et par la cession d'une parcelle Terrain les Paluds (74 924.70 euros)

AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

4.2 Les dépenses d'investissement (réelles et d'ordre) : 9 447 868,34 € + solde d'exécution négatif reporté de N-1 : 69 607,58€ (hors restes à réaliser 1 688 874,77€)

Les dépenses d'investissement réelles recouvrent les dépenses d'équipement, le remboursement en capital des emprunts ainsi que les autres dépenses d'investissement.

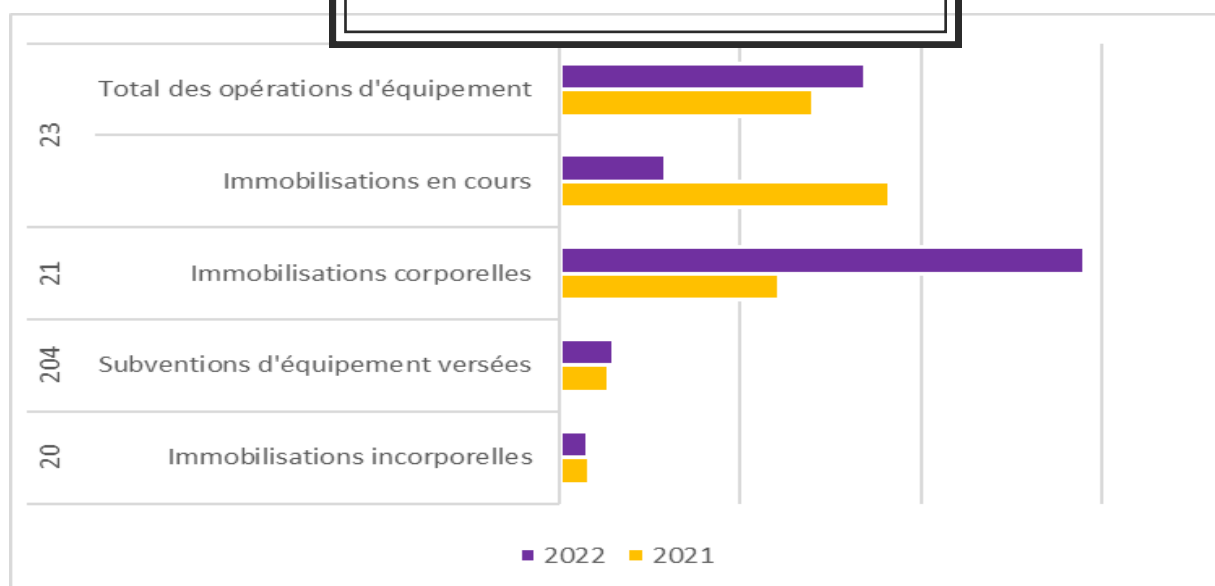
On constate une évolution du montant des dépenses d'équipement réalisées de +15.41 % par rapport à 2021. Depuis le début du mandat en 2020, plus 15.2 millions d'euros ont été réalisés hors participation aux travaux d'aménagement du Square Bènes (2.5 millions d'euros) soit au total 17 837 470 € ont été dépensés en termes d'équipements.

CHAP	LIBELLE	2021	2022	Variation Mt	Variation %
20	Immobilisations incorporelles	165 951,65	154 693,77	-11 257,88	-6,78%
204	Subventions d'équipement versées	272 951,71	300 000,00	27 048,29	9,91%
21	Immobilisations corporelles	1 214 764,54	2 904 681,04	1 689 916,50	139,11%
23	Immobilisations en cours	1 830 146,80	590 545,34	-1 239 601,46	-67,73%
	Total des opérations d'équipement	1 402 480,61	1 689 466,48	286 985,87	20,46%
	Total des dépenses d'équipement	4 886 295,31	5 639 386,63	753 091,32	15,41%
10	Dotations, fonds divers et réserves		323 666,51	323 666,51	
16	Emprunts et dettes	2 521 448,91	2 581 136,33	59 687,42	2,37%
27	Autres immobilisations financières	800 000,00	700 000,00	-100 000,00	-12,50%
	Total des dépenses financières	3 321 448,91	3 604 802,84	283 353,93	8,53%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	8 207 744,22	9 244 189,47	1 036 445,25	12,63%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	181 147,16	193 138,87	11 991,71	6,62%
041	Opérations patrimoniales	0,00	10 540,00	10 540,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	181 147,16	203 678,87	22 531,71	12,44%
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	8 388 891,38	9 447 868,34	1 058 976,96	12,62%
	Restes à réaliser au 31/12/2022		1 688 874,77		

Le montant total des dépenses d'équipement réalisées en 2022 s'élève à 5 639 386.63 € auquel il convient de rajouter la participation financière versée à la SPL d'un montant de 700 000 € pour l'opération d'aménagement « Square Bènes » soit une réalisation totale de 6 339 386.63 €. Le niveau des restes-à-réaliser à reporter sur l'exercice 2023 reste élevé à la clôture de l'exercice, de l'ordre de 1.68 millions d'euros, conformément au plan pluriannuel d'investissement voté qui prévoit des opérations programmées sur du moyen et long terme et qui sont actualisées chaque année en fonction des aléas rencontrés.

AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023



Le programme d'investissement réalisé en 2022 se décline autour de plusieurs axes. Il est détaillé ci-après par les opérations les plus significatives réalisées :

5 233 996 €

- L'aménagement des promenades du LITTORAL – APCP 161 1 119 995 €
- Les acquisitions foncières, dont le terrain nécessaire aux futurs équipements publics du quartier Pugets – Nord 1 113 852 €
- LES BATIMENTS, quelques opérations les plus significatives 770 737 €
La téléphonie IP
Le démarrage des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne trésorerie
Les travaux dans les écoles, cantines scolaires, crèches
Les travaux dans les autres bâtiments (Tennis club, futur centre des Gueyeurs aux Pugets...)
- La participation annuelle à la SPL Côte d'Azur Aménagements relative à la construction de l'école Gaby Ferrer et la crèche les P'tits Gaby 700 000 €
- Le terrain synthétique du stade des Iscles et les équipements sportifs 390 500 €
- Les subventions foncières pour l'aide à la construction des logements 300 000 €
- Les logiciels, licences et matériels informatiques 285 939 €
- Le matériel des écoles, des crèches, de l'animation, du sport, de la culture 247 810 €
- L'extension du CIMETIERE ST MARC - APCP 164 125 158 €

AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| ➤ Les aménagements urbains (espaces verts, forêts, parcs et jeux d'enfants, mobilier urbain, signalisation, éclairage public...) | 89 663 € |
| ➤ Le matériel et le mobilier des services administratifs et techniques | 36 889 € |
| ➤ L'extension de la vidéoprotection sur le territoire – APCP 165 | 35 079 € |
| ➤ L'aménagement du parc paysager du Jaquon - APCP 162 | 18 374 € |

En terme de dépenses d'investissement, on retrouve également le chapitre 10 pour 323 666.51 € qui correspond à l'apurement du compte 1069 (demande de régularisation comptable avant le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024), le chapitre 16 qui correspond au remboursement du capital des emprunts (2 581 136 €) ainsi que quelques remboursements de cautions relatives aux locations parkings et logements.

Les dépenses réelles d'investissement 2022 progressent de 12.63% par rapport à 2021.

Enfin, les opérations d'ordre comptable en section d'investissement que l'on retrouve en section de fonctionnement « recettes » pour le même montant et qui représentent 203 678.87€ et détaillées ainsi qu'il suit : la comptabilisation des travaux réalisés en régie municipale (74 793.71€), l'amortissement de subventions d'investissement perçues pour 101 345.16 €, les écritures de sortie du patrimoine communal de la cession Maison L. Roux pour 17 000 € ainsi que des remboursements d'avances pour 10 540 €.

Les résultats de clôture et leur affectation

A la clôture de l'exercice 2022, il ressort un excédent global de 5 254 760.14 €, composé d'un excédent de fonctionnement de 5 509 035.64 € et d'un déficit d'investissement de 254 275.50 €

Un résultat en nette progression qui démontre, une fois de plus, la bonne gestion financière de la Ville dans une période contrainte et tendue.

Les restes à réaliser constatés fin 2022 sont directement repris en section d'investissement en dépenses (1 688 874.77 euros) et en recettes (52 145 euros) du budget 2023.

Le résultat d'investissement (- 254 275.50 €) est également repris au budget primitif 2023 directement dans sa section, en dépense puisqu'il s'agit d'un déficit.

Le résultat de fonctionnement (5 509 035.64 euros) a été repris par anticipation au BP2023 de la manière suivante :

- 4 209 035.64 euros seront affectés en recette d'investissement de manière à couvrir le besoin de financement (déficit d'investissement et restes à réaliser) et pour partie à autofinancer une partie des dépenses d'investissement (chapitre 1068)
- 1 300 000.00 euros en section de fonctionnement, en recette (chapitre 002)

AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

V – La gestion des emprunts au cours de l'exercice 2022

Au cours de l'exercice 2022, la commune a remboursé 2 581 136,33 € au titre du capital des emprunts.

Une volonté forte de limiter le recours à l'emprunt

La trajectoire de désendettement amorcée dès 2021 a permis de ne pas recourir à l'emprunt en 2022.

Conformément à la stratégie financière décidée par la municipalité, l'encours a donc diminué de 2.5 millions d'euros par rapport au 1er janvier 2021.

Gestion des emprunts	2020	2021	2022
Remboursement courant du capital des emprunts	2 292 453,67	2 521 448,91	2 581 136,33
Emprunts nouveaux	2 700 000,00	700 000,00	0,00
Emprunts gestion	0,00	0,00	0,00
Dette au 31 12	39 757 931,00	37 938 697,00	35 359 049,00
Capacité de désendettement	12	9	6
Endettement Net Bancaire	407 546,33	-1 821 448,91	-2 581 136,33
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	91,81%	81,07%	70,93%

Les chiffres-clés au 31/12/2022

La ville de Saint-Laurent-du-Var disposait de 28 emprunts répartis auprès de 7 établissements prêteurs.

Éléments de synthèse	Au 31/12/2022
L'emprunt global est de :	35 059 050 €
Son taux moyen s'élève à :	2.58%
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	7 ans et 4 mois

Les échéances 2022

Remboursement du capital	Remboursement des intérêts
2 579 648 € (2 515 233 € en 2021)	900 861 € (954 142 € en 2021)

Après remboursement du capital, l'endettement net a diminué de plus de 2.5 millions d'euros, traduction des orientations fixées.

La structure des emprunts au 31/12/2022

Avec une dette très majoritairement indexée à taux fixe (77.59 %) et un taux moyen annuel de 2.86%, Saint-Laurent-du-Var a un stock de dette couvert face à la remontée des taux.

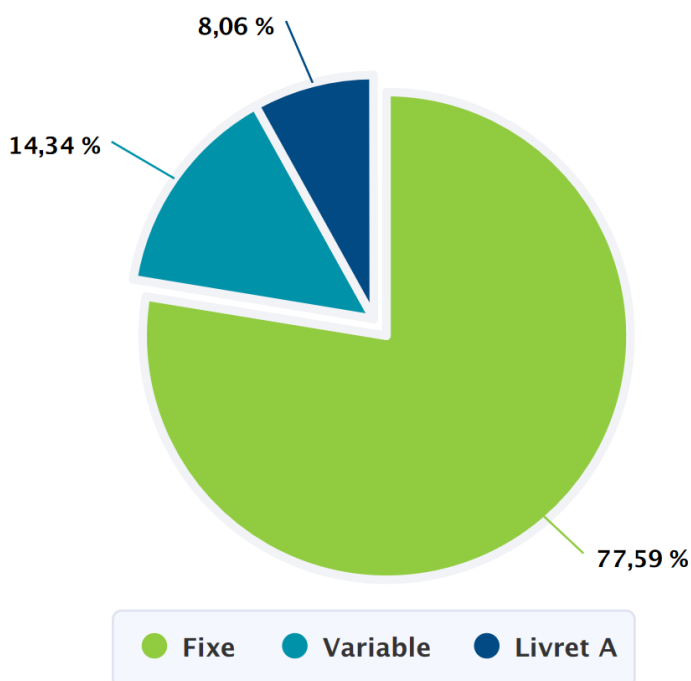
18



AR Prefecture

006-210601233-20230614-15-DE
Reçu le 21/06/2023

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	27 436 491 €	77,59%	2,86%
Variable	5 071 059 €	14,34%	1,24%
Livret A	2 851 500 €	8,06%	2,30%



De plus, la répartition des risques selon la Charte de bonne conduite, positionne 100 % de l'encours des emprunts en risque faible (1A) au 31 décembre 2022.

La présentation synthétique des dépenses et recettes réalisées en 2022 figurant dans ce rapport retracent les informations financières essentielles du compte administratif selon une présentation analogue à celle du compte de gestion établi par le comptable public assignataire.